

-----  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 001357 /MENA/DRH/nd

Abidjan, le **31 MAI 2022**

**Le Directeur,**

à

**Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Régionaux et Départementaux,**

Pour instruction

**Et à Mesdames et Messieurs les  
Chefs d'Établissement,**

Pour exécution

**Objet : État des enseignants admis aux concours  
professionnels dans vos structures au titre  
de l'année scolaire 2021-2022.**

Pour une répartition efficiente des personnels enseignants qui seront mis à notre disposition au titre de l'année scolaire 2022-2023, je vous demande de bien vouloir faire le point des personnels de vos structures admis aux différents concours professionnels.

Ces données devront être consolidées en DRENA et transmises à la Direction des Ressources Humaines par fichier électronique à l'adresse suivantes : [drh.serviceplanning@gmail.com](mailto:drh.serviceplanning@gmail.com) avant le **30 juin 2022, délai de rigueur.**

Je sais compter sur vous pour l'exécution diligente de ces instructions.

  
  
Mamadou BARRO